

SIAEP des vallées des Evoissons et de la Poix
6 rue Saint-Denis
80290 POIX de PICARDIE
siaepdesvalleesdesevoissonsetdelapoix@orange.fr

Compte-rendu de la réunion du comité syndical du mardi 15 septembre 2015

Le comité syndical dument convoqué le 3 aout 2015, s'est réuni le 15 septembre 2015 à 19h00, à la mairie de Poix de Picardie sous la présidence de M Gérard DESMAREST.

Membres en exercice : 21

Membres présents : 15

Absents excusés: Rose-France Delaire, Christelle Klayes.

Absents : Sylvia Puzycki, Sébastien Desmarquet, Rose-Marie Ledain, Simon Lenoir

Le quorum étant atteint, le comité peut délibérer.

Secrétaire de séance : Romuald Trabouillet

ORDRE DU JOUR

1- Consultations en cours. Intervention de M. Fabry (Ameva).

Les études topographiques ont été réalisées en juin et juillet 2015.

Les études géotechniques ont été faites en juin 2015 sur la parcelle devant accueillir le futur réservoir. Ces études ont permis de déterminer avec précision les fondations du réservoir. Des sondages ont été faits sur les 3 tracés prévus.

Maitrise d'œuvre.

Avril et mai 2015. Phase avant-projet. Les tracés ont été définis, plusieurs réunions ont eu lieu afin de les figer.

Juin à aout 2015. Phase projet. Les ouvrages, les canalisations, le génie civil et les installations électromécaniques ont été définis.

L'enveloppe financière des travaux a été précisée.

Consultations des fournisseurs.

Contrôleur technique.

La consultation a eu lieu en juillet 2015. Une offre de la société DEKRA a été reçue, le montant s'élève à 5915,00 €.

Le président propose à l'assemblée de se prononcer sur le candidat proposé.

Abstention : 0, Contre : 0, Pour : 15

La proposition est acceptée à l'unanimité. La société DEKRA est retenue.

Coordination sécurité.

Deux offres d'ELYFEC et de QUALICONSULT ont été reçues et analysées. Le prix intervenant pour 60% et l'aspect technique pour 40% dans la note finale.

	Prix	Technique	Méthodologie	Note finale
ELYFEC	3337 € HT	2.25	7.75	9.20
QUALICONSULT	5230 € HT	2.00	6.75	7.33

ELYFEC est proposée à l'approbation du comité.

M. Trabouillet fait part de la mauvaise expérience de la commune de Poix de Picardie avec la société ELYFEC, due notamment à un manque de présence sur les chantiers.

Le président prend note de cette remarque et veillera à ce que la société retenue honore l'acte d'engagement.

M. Fabry adressera un courrier à ELYFEC.

Le Président procède au vote.

Abstention : 1, Contre : 0, Pour : 14

La société ELYFEC est retenue.

2- Présentation du projet par M. Guichoux (G2C).

Voir le document joint.

A l'issue de la présentation, le Président propose à l'assemblée de se prononcer sur le projet et procède au vote.

Abstention : 0, Contre : 0, Pour : 15

Le projet est accepté à l'unanimité.

3- Commission d'appel d'offres.

Le Président rappelle que la commission d'appel d'offres doit être de 3 titulaires et 3 suppléants. La commission sera présidée par le Président.

Titulaires proposés : Rose-France Delaire, Christophe D'halescourt, Christian Delva.

Suppléants proposés : Fabrice Duez, Bernard D'haillecourt, Jacques Leuillier.

Le Président procède au vote.

Abstention : 0, Contre : 0, Pour : 15

La commission d'appel d'offres est constituée.

4- Divers.

- Achat de la parcelle.
- Rencontre des propriétaires des parcelles concernées par le forage dirigé à Saint-Romain.
- Les permissions de voirie ont été obtenues pour le tracé Lahaye saint-Romain < Thieulloy la Ville.
- Le raccordement ERDF sera prochainement demandé pour le nouveau réservoir.
- Un courrier devra être envoyé à l'agence de l'eau pour le report du PPC.
- Aménagement sur le réservoir d'Hescamps. Une reprise est à prévoir.
- La remise en eau du château d'eau de Lahaye Saint-Romain est prévue lundi 21 septembre 2015.
- Ferme du Quesnoy. La convention a été signée et le titre de recette est en cours.
- Impayés. L'échelonnement proposé aux personnes est de 150 €/mois jusqu'au remboursement de la dette.
- Le relevé des compteurs débute vendredi 18 septembre.
- Distribution des avis de passage. M. Boderau fait remarquer que les avis de passage n'étaient pas distribués dans les communes desservies par le syndicat d'Agnières et souhaiterait que les abonnés soient avertis par une parution dans le Bonhomme Picard, car il ne souhaite pas distribuer les avis aux abonnés.

Le Président rappelle que le règlement intérieur mentionne que la distribution des avis de passage incombe aux communes adhérentes et est sous leur responsabilité. Après discussion, il est convenu d'appliquer le règlement intérieur.

5- Contrat CDD

Le Président propose à l'assemblée l'embauche pour une durée de 15 jours d'une personne, afin d'épauler le fontainier pour relever les index des compteurs.

Le Président procède au vote.

Abstention : 0, Contre : 0, Pour : 15

Clôture de la séance à 21 heures.

Le Président

